



Afac- Agroforesteries

www.afac-
agroforesteries.fr

**Procès-verbal des assemblées générales
extraordinaire et ordinaire de l'Afac-Agroforesteries**

mercredi 28 février 2018 à Sare

Nom de la structure	Nom	Prénom
Campagnes Vivantes	ALEM-RAQUIN	Ghalia
Individuel	BALLAIRE	Pierre
EIRL de la haie à la forêt	BARBE	Cyrille
Maison de la Nature et de l'Environnement 65	BAZERQUE	Arnaud
Bocage Pays Branché	BENETREAU	Mathilde
Bocage Pays Branché	BERGER	Etienne
Afac-Agroforesteries	BERTHOUD	Marie-Hélène
CREN Poitou-Charentes	BOUDAUD	Michel
Individuel	CERTENAI	Kévin
FRC Pays de la Loire	CLEMENT	Olivier
Individuel	COLLET	Xavier
La ferme du paysan	DEPAUL	Adrian
Mission Bocage	DROUET	Thomas
3B (Bouchures, bocages, bourbonnais)	FARINELLI	Bernard
Mission Bocage	GABORY	Yves
ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS-THIERACHE	GION	FRANCOISE
Bocage Pays Branché	GONNORD	Alice
Chambre d'agriculture Pays de la Loire/ Sarthe	GUILLET	Philippe
AFAHC Occitanie	HEWISON	Nathalie
Euskal Herriko Laborantza Ganbara	JOBARD	Etienne
Campagnes Vivantes	JUBINEAU	Zoé
SCEA CONVIVENCIA PA	LAPOUBLE BARTHOU	MARTINE
SYLVAGRAIRE	LEGRAIS	Samuel
SCIC Mayenne Bois Energie	LEPAGE	Olivier
ENS Lyon	MAGNIN	Léo
Mission Haies Auvergne	MONIER	Sylvie
FPH	NEUBAUER	Claudia
Euskal Herriko Laborantza Ganbara	OLAIZOLA	Panpi
UMR ISPA	PESCHARD	Augustin
Afac-Agroforesteries	POINTEREAU	Paule
3B Et à titre perso.	ROCHE	Guy
Afac-Agroforesteries	SANSON	Baptiste
Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine	SIRE	françoise
Fondation Yves Rocher	THOMASSET	Sophie

Total participants : 34

Excusés :

- Fabien Liagre
- Dominique Bordeau
- Frédéric Coulon
- Jacques Detemple
- Dany Chiappero
- Laurent Nevoux
- Karine Pelosse

Nombre total de votants à jour de cotisation : 27 (dont 5 pouvoirs)

Assemblée générale extraordinaire

1) Sont soumises au vote de l'assemblée, les modifications suivantes de l'article 4 et de l'article 14 des statuts

Il est proposé de modifier l'article 4 « Siègne » comme suit :

Ancienne version :

« Son siège est à 3, la pépinière – Pôle de l'arbre, route de Redon – 44290 Guéméné Penfao. Le conseil d'administration a le choix de l'immeuble et de la commune où le siège est établi, et peut le transférer par simple décision. »

Nouvelle version soumise au vote :

« Son siège est au 38, rue Saint-Sabin – 75011 Paris. Le conseil d'administration a le choix de l'immeuble et de la commune où le siège est établi, et peut le transférer par simple décision. »

Il est proposé de modifier l'article 14 « Gratuité du mandat » comme suit :

Ancienne version :

« Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont conférées. Ils pourront, toutefois, obtenir le remboursement des dépenses engagées pour les besoins de l'association, sur justification, et après accord préalable du président. »

Nouvelle version soumise au vote :

« En principe, les membres de l'association ne peuvent pas recevoir de rétribution en raison des fonctions qui leur sont conférées. Toutefois, à titre exceptionnel et dans le cas où ces membres sont des personnes morales, certaines missions particulières pourront leur être confiées et rémunérées selon les modalités fixées par le conseil d'administration, et ce sans que cela ne remette en cause la gestion désintéressée de l'Association. L'organe compétent pour fixer les modalités de cette rémunération est le bureau. Les membres de l'association pourront obtenir le remboursement des dépenses engagées pour les besoins de l'association, sur justification et dans les conditions fixées dans le règlement intérieur prévu à l'article 21. »

Les modifications proposées pour les articles 4 et 14 des statuts sont adoptées à l'unanimité avec 27 votes « pour » / 0 abstention / 0 vote « contre ».

2) Présentation du règlement intérieur

Conformément à l'article 21 des statuts, il est proposé d'adopter un règlement intérieur déterminant les détails d'exécution des statuts. Un projet de règlement intérieur est présenté lors de l'assemblée générale extraordinaire, ce projet sera soumis à la validation et au vote du conseil d'administration, ultérieurement.

- Le règlement intérieur précise les modalités de gouvernance et de renouvellement et d'élection du bureau et du conseil d'administration : limitation d'un seul pouvoir par votant, réception des candidatures 10 jours minimum avant l'AG, ...
- Le règlement intérieur détaille les modalités de remboursement de frais pour les administrateurs et les membres.

3) Modification du tarif des adhésions

Lors de cette assemblée générale extraordinaire, il est proposé d'augmenter le tarif des adhésions individuelles de 22€ à 55 €, à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette augmentation permettrait d'avoir un montant égal pour les adhésions individuelles et de structures (à échelle locale) afin d'inciter un primo adhérent travaillant pour une structure à prendre directement une adhésion pour sa structure.

Proposition de l'assemblée: Il serait plus judicieux de cadrer l'adhésion des structures en demandant des justificatifs et de conserver le tarif de 22€ pour une adhésion à titre individuel. Cette adhésion, dans plusieurs cas joue le rôle de première adhésion pour une jeune structure en cours de création et qui adhèrera, l'année suivante, en tant que structure. Il est donc proposé de ne pas changer le montant des adhésions.

23 votes « pour » / 0 abstention / 4 vote « contre ».

Prise de décision: l'Assemblée générale valide le fait de procéder à un contrôle des adhésions et abandonne la proposition d'augmenter le tarif d'une adhésion à titre individuel. Le montant des adhésions demeure donc inchangé.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, établi en deux exemplaires à Paris, le 26 mars 2018.

La présidente de l'Afac-Agroforesteries

Au titre de Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine

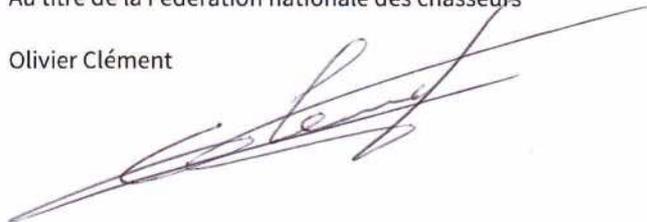
Françoise Sire



Le secrétaire de l'Afac-Agroforesteries

Au titre de la Fédération nationale des chasseurs

Olivier Clément



Assemblée générale ordinaire

I - Rapport moral

Françoise Sire, représentant Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine à la présidence de l'Afac-Agroforesteries, a présenté le rapport moral. Aucune modification n'a été proposée.

Le rapport moral a été adopté à l'unanimité avec 27 votes « pour » / 0 abstention / 0 vote « contre ».

II - Rapport d'activité 2017

1-Porter un programme national de plantation

Plantons ! avec la Fondation Yves Rocher - Institut de France – présenté par Sylvie Monier

Un appel à projets annuel permet de distribuer 600 000 arbres de façon équitable sur toute la France. Il reste pourtant des zones non couvertes par manque de professionnels de l'arbre champêtre, comme dans le Sud Est. Les données du terrain centralisées et synthétisées par l'Afac-Agroforesteries donnent un premier observatoire national des plantations. Ce programme, depuis 2015, prévoit une aide supplémentaire apportée aux plants « Végétal local ». Un nouvel objectif a été fixé pour 2021 : atteindre 50% des plantations en « Végétal local ». Les 10 animations de plantation par an donnent une vraie lisibilité au programme. La

Fondation Yves Rocher a également initié des échanges entre planteurs partout dans le monde. Cela permet d'échanger sur le terrain sur des pratiques différentes. Témoignage de Sylvie Monier (Mission Haies Auvergne) « au Mexique, au lieu de parler de « Végétal local », ils utilisent le terme, peut être plus approprié, de « natif ». Là-bas, l'arbre est payé par l'eau ... ». Sylvie Monier est également partie en Pologne, Françoise Sire (Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine) est partie au Portugal et Yves Gabory (Mission Bocage) en Sibérie. Le prochain objectif est de valoriser ces retours d'expérience en les mettant à disposition du réseau de l'Afac-Agroforesteries. D'autres échanges sont programmés par la Fondation Yves Rocher.

Intervention de Sophie Thomasset : « Pour nous ces échanges permettent d'avoir vos regards d'experts sur les enjeux des projets soutenus par le programme « Plantons pour la Planète ». Ce n'est pas perçu comme un audit de contrôle et cela permet de faire progresser simultanément les deux opérateurs. Ce système fonctionne et nous continuerons d'organiser ces échanges. C'est gagnant-gagnant ! Ce partenariat que nous avons avec l'Afac-Agroforesteries a une symbolique très forte car c'est le seul projet qui dépasse l'objectif de 2020. Nous sommes très heureux de continuer ce programme de plantations avec l'Afac-Agroforesteries. Il représente une part importante de notre budget puisque le prix de l'arbre en France (1€) est beaucoup plus élevé que ce que reçoit la Fondation Yves Rocher pour un arbre (0,25€/arbre) »

2-Développer de nouvelles filières de qualité

La filière arbres et arbustes labellisés « Végétal local » - présenté par Michel Boutaud

La marque a été déposée par la Fédération des Conservatoires Botanique Nationaux (FCBN) et construite avec l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité. La FCBN a été intégrée à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) en 2017. La marque est devenue la propriété d'un établissement public. Les modalités des partenariats avec l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité doivent donc changer. Il a été prévu une présidence tournante avec les trois partenaires fondateurs de la marque pendant des périodes de 3 ans. Le nouveau dépôt sera effectif en mai 2018. Ce changement de propriété a été une mobilisation importante du groupe opérationnel en 2017.

Pour cette année, nous sommes arrivés à 48 bénéficiaires de la marque « Végétal local », dont 35 en filière ligneuse. L'Afac-Agroforesteries a rédigé deux fiches techniques sur les vergers à graines et les parcs à boutures, tout en restant dans le cadre du référentiel technique.

Les chantiers pour 2018 :

- Mettre en place une organisation nationale des collecteurs, membres de l'Afac-Agroforesteries et partenaires proches qui travaillent sur les ligneux,
- Réaliser une base de données de gestion des graines (en cours d'élaboration sur trois régions tests),
- Trouver une forme d'organisation juridique pour les collecteurs.

Ces travaux prennent du retard puisque l'entrée de la marque dans l'AFB nous oblige à regarder les choses différemment et de se coordonner avec les correspondants régionaux des CBN.

Dans le budget prévisionnel, les jours consacrés à l'Afac-Agroforesteries augmentent fortement : de 63 jours sur 2017, l'Afac-Agroforesteries passe à 169 jours.

Le levier de la Fondation Yves Rocher permet de planter de plus en plus d'arbres en « Végétal local » et montre à l'AFB que cette filière s'incarne de façon concrète sur le terrain. Sans ce coup de pouce nous ne pourrions pas afficher une si grande lisibilité au projet.

Question de l'assemblée : La migration assistée des végétaux vers le Sud est-elle une problématique envisagée par la marque ? L'objectif de « Végétal local » est de conserver une diversité génétique maximale sur des territoires assez vastes. Le brassage des gènes va dans le sens du principe de précaution contre le changement climatique.

Question de l'assemblée : Comment obtenir la marque ? L'AFB délivre l'attribution de la marque. Il faut au préalable constituer une demande, être audité et retenu par le comité de marque.

La certification bois bocager géré durablement - présenté par Paule Pointereau et Olivier Lepage

- Le rendez-vous avec l'ADEME le 10 janvier 2018 a été concluant : elle apportera un soutien financier

dans la phase de démarrage du label et s'engage à inscrire l'obligation d'avoir du bois labellisé dans ses appels d'offre.

- Témoignage de la dynamique du groupe de travail.
- Les groupes de travail inter-pilotes et agriculteurs ont pris la décision de créer une structure ad hoc qui portera le label.
- Les cahiers des charges sont en cours de réalisation (le cahier des charges producteurs est en phase de test avec les agriculteurs et le cahier des charges revendeurs est en cours de rédaction avec le choix d'avoir un label ouvert)
- Le système de traçabilité est en cours de conception.
- Le comité de suivi national a invité 43 organismes nationaux et se réunira le 5 avril au Ministère de l'Agriculture.

3-Initier des projets en recherche et développement

Le CASDAR RESP'HAIES - présenté par Baptiste Sanson

Le réseau d'opérateurs de la haie, réunis au sein de l'Afac-Agroforesteries, produit de la connaissance depuis près de 30 ans. Il était donc important de proposer un projet qui puisse valoriser ces connaissances issues du terrain. L'Afac-Agroforesteries a donc déposé une Manifestation d'Intérêt Casdar sur la thématique de la haie. Depuis plusieurs années, les projets de recherche se sont focalisés sur l'intraparcellaire laissant de côté, la haie qui est pourtant le système agroforestier dominant en France.

Question de l'assemblée : Comment produire des références pour toutes les autres régions ?

Le cadre imposé par le Casdar n'est pas réellement approprié au mode de fonctionnement de l'Afac-Agroforesteries qui fonctionne avec un réseau très large d'acteurs. Ce projet Casdar doit s'articuler avec d'autres dispositifs. La construction de ce projet nous a, malgré tout, permis d'aller chercher de nouveaux partenaires issus de l'enseignement ou de la recherche.

L'Afac-Agroforesteries en tant que chef de file coordonne la rédaction. Cependant, sur la phase de dépôt du projet finalisé la mission de rédaction sera confiée à un prestataire, Agroof, lauréat de plusieurs projets Casdar. La réponse définitive sera donnée au mois juillet et le projet pourra démarrer en 2019.

Intervention de Claudia Neubauer : L'Ademe réfléchit à ouvrir un appel à projets pour soutenir des projets de recherches participatives pour la transition écologique. L'appel à projets n'est pas encore écrit. A suivre ... Ce dispositif peut être une manière de financer une partie du projet s'il n'est pas lauréat.

4-Accompagner les politiques de l'arbre « hors-forêt »

Le plan de développement pour l'agroforesterie (PDA) - présenté par Françoise Sire

L'Afac-Agroforesteries a contribué à la rédaction du plan et s'investi activement dans sa mise en œuvre. Elle est partenaire de 14 actions et copilote de 3 actions. Cela se traduit par de nombreux échanges avec le Ministère de l'Agriculture (MAA). A cette occasion nous avons rencontré le Cabinet du Ministre de l'Agriculture. Un bilan mi-parcours du PDA est prévu en décembre 2018. La durée du plan est de 5 ans et malgré une alternance politique, le PDA est toujours porté par le MAA. Des fiches synthèses de l'état d'avancement des actions, inscrites par le plan et réalisées par l'Afac-Agroforesteries, sont téléchargeables sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries.

L'agrément BCAA7 - présenté par Philippe Guillet

Lors de la construction de la nouvelle PAC en 2014, l'Afac-Agroforesteries a été force de proposition pour mettre en place une mesure qui garantisse la bonne conservation des éléments linéaires dans l'exploitation : la BCAA7 (Bonnes Conditions Agro-Environnementales – maintien des particularités topographiques (n°7)). La BCAA7 permet de déplacer une haie (arrachage – replantation) à condition que la démarche soit accompagnée par un prescripteur agréé dans l'arrêté ministériel. Si la déclaration PAC présente des anomalies sur ces éléments topographiques, alors les pénalités peuvent peser de 2% à 30% sur le montant de l'aide.

L'Afac-Agroforesteries, reconnue dans cet arrêté, a décidé de mettre en place un réseau de conseillers bocage agréés. Les commissions de sélection siègent par grande région, l'agrément est délivré de façon individuelle par un CV du candidat, porté par une structure.

Témoignage de Philippe Guillet (Chambre d'agriculture de la Sarthe): Dans ma région, les contrôles ont commencé au niveau du département de la Sarthe. La DDT a adressé un courrier à tous les agriculteurs pour qui la déclaration PAC présentait une anomalie, en l'invitant à la corriger ou à apporter des contre-arguments.

- Cas n°1 d'anomalie : l'agriculteur, de très bonne foi, a du mal à interpréter la définition de la haie BCAE7 et a donc mal renseigné sa déclaration PAC (dans un cas sur deux, c'est le comptable qui rempli la télédéclaration PAC).
- Cas n°2 d'anomalie : L'agriculteur est conseillé pour convertir toutes ses haies en alignement d'arbres pour les sortir de la BCAE7.
- Cas n°3 d'anomalie : La DDT note une anomalie sur une haie qui a simplement été exploitée et qui repoussera ensuite.

Ces anomalies témoignent du fait qu'il n'y a pas d'interprétation harmonisée de la BCAE7. L'Afac-Agroforesteries a alerté le MAA à plusieurs reprises par courrier et lors de la rencontre avec le Cabinet Ministériel. La situation est très délicate et très conflictuelle. Et l'enjeu est bien que l'agriculteur ne considère pas l'arbre comme un ennemi mais comme un atout. Un effort de formation sur la haie devra être poursuivi en direction des professionnels agricoles et des services de l'état.

Témoignage du Bourbonnais : Avec l'application de la BCAE7, on a perdu 10-20% de linéaire de haie sur notre territoire. Quel est le rôle de la DDT dans tout ça ?

Témoignage d'Etienne Bergé (Bocage Pays Branché) : Avec l'arrivée de la BCAE7, 20-30% de notre linéaire de haie s'est transformé en alignement d'arbres par le pâturage de la haie. L'application et la mauvaise communication autour de la BCAE7 a fait beaucoup de dégâts. C'est pourtant le seul texte qui protège juridiquement la haie. Même si de plus en plus de commune les protègent avec le PLU. Il faut mener de front, la formation et travailler à une meilleure définition de la haie BCAE7 (alignement d'arbres contenu dans la définition de la haie BCAE7).

Témoignage des Deux-Sèvres : La DDT a bien voulu être la première interface avec l'agriculture sur l'aspect juridique. Elle renvoie ensuite vers un prescripteur agréé.

Témoignage du Maine et Loire : Nous sommes agréés par l'Afac-Agroforesteries mais la DDT n'a pas de cette liste des agréés BCAE7 de l'Afac-Agroforesteries.

Témoignage de l'Auvergne : La DDT a choisi de ne faire figurer que les agréés Afac-Agroforesteries.

Ce dossier est un exemple du rôle crucial que peut tenir l'Afac-Agroforesteries en tant que représentant d'un réseau de professionnels. Elle assure la transmission entre le terrain et les services du ministère. Elle alimente sur des éléments techniques le MAA. C'est un sujet sur lequel il faut continuer à échanger. N'hésitez pas à nous communiquer vos retours sur l'application de la BCAE7 via le formulaire en ligne.

5-Promouvoir les systèmes agroforestiers et ses professionnels

Auprès des institutionnels - présenté par Yves Gabory

En 2017, nous avons eu de nombreux rendez-vous avec des organismes institutionnels publics et privées.

Question de l'assemblée : Y a-t-il des relations avec des partenaires nationaux représentant les collectivités territoriales comme l'ARF, l'ADMRF, les EPCI, la Fédération des PNR ?

Ce sont des représentants de réseaux qu'il faudra rencontrer courant 2018 en complément des opérateurs qui agissent déjà à l'échelon local et régional.

6-Animer et renforcer un réseau professionnel

Qui sont les adhérents de l'Afac-Agroforesteries ? - présenté par Baptiste Sanson

Le chiffre des adhérents continue d'augmenter. En 2017, nous avons fédéré 186 structures. Pour augmenter le nombre d'adhérents, l'Afac-Agroforesteries doit s'appuyer sur son réseau d'opérateurs qui doivent devenir les ambassadeurs de l'association. Il faut continuer à faire connaître l'Afac-Agroforesteries localement. Pour vous aider, un kit de communication sera à votre disposition. Notre crédibilité repose en effet sur le nombre et la diversité de nos adhérents. La diversité de nos adhérents permet de dire que nous prenons en compte la multifonctionnalité de la haie.

La carte de nos adhérents met en évidence des zones sur lesquelles il n'y a aucune structure professionnelle des systèmes agroforestiers (zone de céréaliculture, zone de montagne, ...). Il serait intéressant de représenter, sur cette carte, l'aire d'influence de chaque structure pour montrer l'ensemble du territoire couvert.

Intervention de Sylvie Monier (Mission Haies Auvergne) : En Rhône-Alpes, il n'y a pas de structure qui travaille sur la haie et l'agroforesterie à l'échelle régionale. L'Afac-Agroforesteries et son réseau doivent accompagner l'émergence et la montée en compétences de professionnels dans les secteurs non couverts.

Intervention de Philippe Guillet (Chambre d'agriculture de la Sarthe) : Comment aider les agriculteurs qui sont en demande, quand il n'y a pas d'acteur identifié ? C'est une vraie question.

Intervention d'Olivier Lepage (SCIC Mayenne Bois Energie) : Notre SCIC fédère 350 agriculteurs qui se chauffent au bois plaquette issu des haies. Nous pourrions très facilement dire avec combien d'agriculteurs nous travaillons.

L'Afac-Agroforesteries au service des adhérents - présenté par Baptiste Sanson et Thomas Drouet

Quels nouveaux services pour nos adhérents ? Au-delà des outils de communication, nous pourrions mettre en place :

- Un catalogue de formations données par le réseau Un annuaire professionnel (« vers quelle structure m'orienter ? »)
- Des éditions de référentiels de l'Afac-Agroforesteries (typologie des haies, rapport d'activité, ...).

Le site de l'Afac-Agroforesteries se modernise, dans une logique d'amélioration continue, avec une navigation plus évidente et plus concise. La fréquentation témoigne d'un site plutôt spécialisé avec 38 000 pages vues par an. C'est en constante progression, en moyenne 5% par an. Nous avons 15 000 visiteurs uniques par an. La page la plus vue est celle consacrée aux ressources documentaires. Le partage de connaissance est une action très attendue.

Pour l'édition des lettres d'information, nous sommes passés par un outil payant professionnel avec des destinataires très nombreux maintenant, près de 9 000 au total. Le taux d'ouverture est de 18%, c'est qui reste à améliorer. En complément des lettres d'information, sont envoyés régulièrement des communiqués sur des sujets ciblés (AG, référentiel, journée de formation, ...). Il faut rester vigilant à ne pas envoyer trop d'informations tout en gardant une constance.

Journée de formation technique de l'Afac-Agroforesteries - présenté par Paule Pointereau

Les prochaines journées de formation annuelles se tiendront à Paris car facile d'accès pour un réseau national. Ce temps, en salle, est important pour échanger et prendre connaissance des projets menés dans différents territoires.

En parallèle, l'Afac-Agroforesteries déploiera des journées de formations techniques (sur des fondamentaux comme la plantation) sur le terrain, en s'appuyant sur le réseau de structures qui en réalisent déjà de nombreuses.

Les 6^{èmes} Rencontres nationales arbres et haies champêtres - présenté par Paule Pointereau

Les prochaines Rencontres, auront lieu les 21-22-23 novembre 2018 et seront sur le thème de l'eau. C'est une thématique qui n'a pas encore été traitée dans le cadre des Rencontres. 18 organismes sont partenaires. C'est un temps fort du réseau où les équipes des structures sont invitées à y participer. Le coût des inscriptions sera assez faible et ne couvrira que les repas. Nous visons 500 participants.

7-Fonctionnement de l'association

Les instances de l'Afac-Agroforesteries - présenté par Olivier Clément

Le Conseil d'administration est représentatif de la diversité du réseau. Nous veillons toujours à cet équilibre. Un séminaire d'été est programmé en complément du séminaire stratégique à Villarceaux, pour avancer sur le projet associatif.

Au sein du bureau, comme au sein du CA, ce sont des structures qui sont élues et qui mandatent un représentant.

Les commissions de travail thématiques sont portées par des référents administrateurs qui portent une parole politique et sont animées par un salarié référent. De nouvelles commissions vont se mettre en place cette année : métier-formation, future PAC, réglementation.

Ce réseau national a augmenté son équipe de 100 % à Paris avec l'arrivée de Baptiste Sanson et l'augmentation du temps de travail de Marie-Hélène à Chanu. Cela permet de mettre en œuvre des projets, de débloquer des financements et d'augmenter les moyens humains pour agir pour l'arbre champêtre.

Le rapport d'activité 2017 a été adopté à l'unanimité avec 27 votes « pour » / 0 abstention / 0 vote « contre ».

IV-Rapport financier - présenté par Baptiste Sanson

Le rapport financier et l'affectation de l'excédent de 2323 euros au report à nouveau ont été adoptés à l'unanimité avec 27 votes « pour » / 0 abstention / 0 vote « contre ».

V- Election du Conseil d'administration - présenté par Olivier Clément

Olivier Clément, secrétaire de l'Afac-Agroforesteries, pour la Fédération Nationale des Chasseurs, a présenté, par collège, la liste des candidats souhaitant intégrer ou renouveler leur mandat pour siéger au nouveau conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries.

Vote collège 1

Les Planteurs Volontaires et Haies vives d'Alsace se représentent pour siéger au collège 1.

Ils ont été élus à l'unanimité avec 27 voix pour. Leur mandat est renouvelé pour trois ans.

Vote collège 2

La Fédération Nationale des Chasseurs, l'Association des techniciens de bassin versants bretons (ATBVB) et le Parc naturel régional de la Brenne se représentent pour siéger au collège 2.

Ils ont été élus à l'unanimité avec 27 voix pour. Leur mandat est renouvelé pour trois ans.

Vote collège 3

Solagro et Pierre Ballaire se représentent pour siéger au collège 3. David Grandgirard présente sa démission et la SCIC Mayenne Bois Energie, représentée par Emmanuel Lelièvre, présente sa candidature.

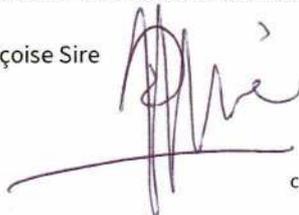
Ils ont été élus à l'unanimité avec 27 voix pour. Leur mandat est valable pour trois ans.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, établi en deux exemplaires à Paris, le 26 mars 2018.

La présidente de l'Afac-Agroforesteries

Au titre de Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine

Françoise Sire



Le secrétaire de l'Afac-Agroforesteries

Au titre de la Fédération nationale des chasseurs

Olivier Clément



Afac-Agroforesteries

contact@afac-agroforesteries.fr - afac-agroforesteries.fr